

COMMUNE DE BAZOCHES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 mars 2018

Convocation : 26 février 2018

L'an deux mil dix-huit

Le sept mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Robert SAUTEREL, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : Robert SAUTEREL, Jean-Marie PAUTRAT, Philippe GRIGNON, Jean-François SÉRON, Pierre COLAS, Sabine LEON-DUFOUR, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Gilles CHAPUIS.

Absente : Patricia SPANIOL.

Secrétaire de séance : Sabine LEON-DUFOUR

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2018

Budget de la commune :

- Abri à matériel dans l'ex préau de l'école : 3 devis ont été reçus, le moins disant est de 9 901.84 € HT.
- Mises aux normes de l'installation de la citerne à gaz à la Maison communale : un seul devis pour un coût de 2 165.37 € HT.
- Réparation du calvaire de Champignolles le Bas : 3 devis ont été reçus, le coût est de 2 380.00 € HT.
- Programme CEE Economies d'énergies : échange des 5 fenêtres de la Maison communale pour un montant de 5 749.86 € HT, subventionné à 100 %.
- Enfouissement du réseau EDF à Champignolles le Bas : le SIEEEN assure la maîtrise d'œuvre pour un coût de 14 680.00 € HT.
- Eclairage public à Champignolles le Bas : le SIEEEN assure la maîtrise d'œuvre pour un coût de 16 656.00 € HT.

Budget du service de l'eau :

- Restes à réaliser 2017 et poursuite des travaux de la 2^{ème} tranche de rénovation du réseau d'eau.

2) AUTORISATION DEMANDE EMPRUNT

Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer une demande d'emprunt afin de financer les travaux de la 2^{ème} tranche de rénovation du réseau d'eau, si besoin.

3) DELIBERATION POUR REGLER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget, conformément aux textes applicables (art. L1612-1 du code général des collectivités territoriales) le Conseil autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement.

4) INDEMNITE AGENT RECENSEUR

L'agent recenseur qui a effectué le recensement sur la commune est rémunéré par la commune qui recevra en compensation une dotation de l'Etat.

Il est donc nécessaire d'inscrire au Budget cette dépense sur l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'inscrire au budget 2018 pour paiement du salaire la somme de 800 €.

5) REFECTION DU CHEMIN DE LA BERGERIE

Le Conseil décide la réfection du chemin de la Bergerie pour un montant de 875.00 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- L'ordinateur de la salle du Conseil ne fera pas partie du pack informatique du SIEEEN ;
- Recherche d'un éventuel spectacle pour le 11 novembre 2018 ;
- Ris sur le parking de l'Agence Postale appartenant au Conseil Départemental qui envisage de le supprimer ou de passer une convention avec la commune pour le conserver en son état et en avoir la pleine utilisation. Le Conseil décide de passer une convention avec le Département pour le conserver.
- Préparation du budget 2018 : réunion de la commission finances le 30 mars à 10 heures ; vote du budget le 12 avril à 19 heures.
- Choix de la teinte des menuiseries de la Maison Communale : gris galet.

